

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Gérardin

<https://www.cadre21.org/membres/7a0c2729b4374feec0b53f26>

Date d'obtention : 2024-02-20 17:10:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto a pour objectif de poser les bons gestes en lien avec les victimes de sextage ou encore avec les personnes qui initient les gestes. La victime et l'instigateur sont à prendre en considération lors de telles situations et le but de la trousse est de fournir les outils nécessaires aux membres de la direction et surtout aux intervenants de l'école afin d'éviter la propagation de ce genre d'événement ou d'activité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de poser des gestes qui se marient aux interventions du service de police et aussi aux actions que posent les intervenants sur le terrain, cela en assurant la sécurité et l'intégrité des élèves, que ce soit des victimes ou des "agresseurs". La formation va permettre aussi une cohésion dans les actions posées par l'équipe école en vue d'assurer un file et de sécurité autour des élèves. La formation a pour objectif de sensibiliser et de mieux nous outiller pour intervenir dans l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évidemment, comme les interventions ont lieu en lien avec l'internet et la possession d'appareils électroniques, il faut faire preuve de diligence, de discrétion et de respect dans ce type d'intervention. Il nous importe aussi de comprendre et de connaître le rôle de chacun des intervenants concernés et la place de chacun lors de l'intervention, incluant le service de police local et les parents de l'élève. Il est tout de même important de faire preuve de discrétion, de s'en tenir aux faits, de respecter les rôles de chacun des acteurs ou intervenants du milieu et de nous assurer que des interventions immédiates, rapides et efficaces ont pris place du côté de l'équipe école.